N° 2023/69

ARRETE DU MAIRE
INTERDISANT L'UTILISATION
DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de la Commune de Fontenay le Vicomte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-23,

Considérant l'incident technique sur une canalisation d'eau,

ARRETE

Article 1er : En raison d'une rupture de canalisation alimentant le stade et la Salle polyvalente Les Vignes de Fontenay le Vicomte, l'accès à l'enceinte du stade Laurent Massacret et à la Salle Polyvalente Les Vignes sera interdit pendant la durée de l'intervention ayant lieu du vendredi 15 septembre au lundi 18 septembre 2023 inclus.

Article 2 : Un arrêté sera affiché aux abords du terrain de football.

Article 3 : Madame le Maire, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte le 15 septembre 2023

Le Maire
Valérie MICK RIVES

MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
91540

Mairie - 4 rue de la Mairie - 91540 Fontenay le Vicomte
Tél. : 01 64 57 04 10 – Fax : 01 64 57 11 03 – email : mairie.flv@wanadoo.fr
www.fontenaylevicomte.fr